



Déclaration liminaire à la CAPA d'accès à la classe exceptionnelle des Psychologues de l'Éducation nationale

En préalable à cette déclaration, nous tenions à souligner notre étonnement et notre regret à l'ère de l'immédiateté virtuelle, à l'ère de la communication instantanée des informations via les supports dématérialisés de ne pas recevoir dans des délais réglementaires les documents de travail pour nous permettre d'effectuer notre travail de commissaire paritaire. C'est la raison pour laquelle nous renouvelons notre demande d'accès « commissaire paritaire » via i-prof-gestion. Le paritarisme ne peut être efficient que si la place de chacun est respectée.

Cette CAPA classe exceptionnelle est l'occasion pour nous de rappeler que la FSU agit depuis de nombreuses années pour obtenir une revalorisation des carrières et des salaires. Les actions menées ont trouvé de premiers résultats dans le cadre des discussions « Parcours professionnels carrières et rémunérations » (PPCR) avec une amélioration des déroulements de carrière, le parcours de la carrière sur au moins deux grades et la création d'un débouché de carrière au-delà de la hors-classe actuelle : la classe exceptionnelle. Cependant la création de deux viviers crée une sélection sur un prétendu mérite. Le SNES-FSU et le SNUipp-FSU s'opposent à ces différenciations de carrière entre les collègues et revendiquent une autre logique s'appuyant sur le principe : « même métier, même dignité ».

Ce nouveau grade est accessible à certains psychologues déjà à la hors classe et selon certaines conditions. Cet accès, prévu pour 2,51 % du corps des Psychologues de l'Éducation Nationale au 1er septembre 2017, pour atteindre 10 % en 2023, est avant tout réservé à certaines fonctions ou missions.

Pour 2017, au plan National, 187 psychologues vont accéder à ce nouveau grade, 150 par le vivier 1 et 37 par le vivier 2. Pour l'académie de Poitiers, il n'y aura qu'une promotion possible pour le vivier 2 et nous le regrettons.

Pour que la classe exceptionnelle parvienne à 10% du corps, il faut que l'attribution par les recteurs des avis contingentés « *exceptionnel* » et « *très satisfaisant* », qui seuls permettront la promotion, porte sur les collègues retraitables, quel que soit le vivier. C'est d'ailleurs le sens de la note de service ministérielle qui a été adressée aux recteurs :

« À l'issue de la montée en charge du grade, les promotions à la classe exceptionnelle seront prononcées en fonction du nombre de départs définitifs (départs à la retraite essentiellement). Vous veillerez ainsi, dans l'établissement de vos propositions d'inscription au tableau d'avancement, à préserver des possibilités de promotions à l'issue de cette montée en charge. »

En conséquence pour la campagne 2017, nous demandons que pour les deux viviers, les candidatures des agents les plus âgés soient examinées en priorité. Le but étant d'assurer une rotation la plus rapide possible du grade.

Ce que veulent le SNES-FSU et le SNUipp-FSU :

Permettre à toutes et tous de terminer au dernier échelon de la hors-classe

Pour que la classe exceptionnelle concerne 10% du corps, il est d'abord nécessaire d'augmenter au plus vite le flux des promus à la hors classe pour que tous accèdent à l'indice terminal 821 (soit 3090 euros net mensuels) et d'instituer une « clause de sauvegarde » qui permette à tous les psychologues bloqués au 11e échelon de la classe normale d'être promus automatiquement.

D'autres mesures nécessaires pour rendre le métier attractif

Ce n'est pas en faisant miroiter un bonus de carrière au bout de 30 voire 35 ans d'exercice professionnel que l'on va rendre attractif le travail en éducation prioritaire. Alléger le temps de travail, augmenter les salaires par des bonifications indiciaires, accorder une indemnité équivalente entre spécialités, améliorer les conditions de travail en réduisant le nombre d'élèves par secteur, développer la formation continue, le travail en équipe au sein des CIO et des RASED, développer la continuité du service de psychologie en remplaçant les congés et les temps partiel dans le premier comme dans le second degré, les augmenter les budgets sont autant de moyens efficaces pour développer la psychologie dans le service public de l'éducation, en éducation prioritaire et ailleurs...

La FSU rappelle son opposition à un grade fonctionnel, car elle estime que la profession a besoin d'une revalorisation accessible à toutes et tous sur l'ensemble d'une carrière.

De plus, la classe exceptionnelle extraite des cadres de gestion dans les corps administratifs n'est pas adaptée à la nature de nos métiers dans lesquels il n'existe pas d'emplois fonctionnels. Le ministère a inventé réglementairement des fonctions qui ne sont en réalité que des affectations dans des établissements ou sur des services particuliers. Ce qui génère des inégalités liées aux parcours professionnels. Très vite, sur l'Académie, la promotion à ce grade risque de se tarir par manque de psychologues promouvables.

En conséquence nous demandons l'abandon du 80/ 20 % et donc la constitution d'un seul tableau pour les prochaines campagnes.

Enfin,

Nous tenons aussi à faire part de notre vive inquiétude sur les annonces faites par le président de Région de France se félicitant de l'entrevue avec M. le premier ministre et des suites qui y seraient données. Les PsyEN -EDO seraient encore une fois concernés par un projet de transfert aux régions ! Quelle disruption ! Non seulement, on ne peut que s'indigner de cette volonté démagogique, vieille de 15 ans de s'approprier des personnels qui ont maintes fois montré leur détermination à rester dans l'Éducation nationale mais on peut aussi se poser la question de la méthode employée : mépriser une profession au point de ne pas la citer dans ses réformes (ce n'est pas faute d'avoir été présents dans les groupes de travail pour expliquer quelles étaient les missions des PsyEN) puis balayer d'un revers de mains toute discussion ou reconnaissance... Le point de rupture se rapproche : baisse des indemnités prévues, négation des missions dans les réformes, surcroît de travail des équipes pour faire face au changement induit par Parcoursup, manque de moyens, d'information, de concertation...

Les commissaires paritaires Christiane Paris, Bernard Robin (Béatrice Cossais, nommée Expert FSU pour la classe exceptionnelle).